

Boites d'alarmes d'incendie.

- 3 Douane et N. Front.
3 Canal et Decatur.
4 Douane et Royale.
5 Bienville et Decatur.
6 St. Louis et Royale.
7 Contil et Chartres.
8 Toulouse et Decatur.
9 Station de Police du 3me precinct, 115 Chartres.
10 St. Philippe et Decatur.
11 Decatur et H6pital.
12 Dumaine et Bourbon.
13 Dauphine et H6pital.
14 Royale et Ursulines.
15 112 Dauphine, Pompe No 7.
16 St. Louis et N. Remparts.
17 Canal et N. Remparts.
18 Canal et Tchoupitoulas.
19 Natchez et Tchoupitoulas.
20 Poydras et St. Peters.
21 Poydras et Magasins.
22 Gavier et Magasins.
23 Poydras et Camp.
24 Perdido, pr6s St-Charles; Pompe No 13.
25 Gavier et St-Charles.
26 Commun et Carondelet.
27 Canal et Baronne.
28 Union et Dryades.
29 Poydras et Remparts.
30 Girard et Remparts.
31 Magasins et Girard; Pompe No 5.
32 Lafayette et Delta.
33 Julie et Water.
34 Julie, entre Commerce et Tchoupitoulas.
35 St-Joseph et Sud Peters.
36 St-Joseph et Camp.
37 Julie et St-Charles.
38 Magasins, pr6s Poydras; Pompe No 8.
39 Calippe et St. Peters.
40 Calippe et Annonciation.
41 Erato et Constance.
42 Calippe et Camp.
43 Calippe et Carondelet.
44 St-Charles et Erato.
45 Ave. Howard et N. Remparts.
46 Calippe et Erat.
47 Julie et Libert6.
48 Lafayette et Sud Robertson.
49 Ave. Tulane et S. Rassin. Station de Police du 2me Precinct.
50 Ave. Tulane, pr6s St. Libert6.
51 Ave. Tulane et S. Calypso.
52 Poydras et S. Catherine.
53 Poydras, pr6s Erat.
54 Lafayette et Miro.
55 Tammy et S. Toulan.
56 Avenue Thade et Dupr6.
57 Erat et St. Charles.
58 Erat et S. Th6.
59 Erat et Magonia.
60 Magonia, entre Cimet et Calippe.
61 Erat et Franklin.
62 Terpsichore et Franklin.
63 Magonie et Dryades; Pompe No 29.
64 T6te de la rue Thade.
65 H6pital et Tchoupitoulas; Pompe No 12.
66 Henderson et Front.
67 Tchoupitoulas, pr6s Orange; Pompe No 12.
68 Race et Annonciation.
69 Race et Magonia.
70 Terpsichore et Chippewa; Pompe No 12.
71 Poydras et Market.
72 Magonie et Camp.
73 St-James et St. Peters.
74 Etoile et Chippewa.
75 Perdido, pr6s Oratoire.
76 St-Martin et Tchoupitoulas.
77 St-Martin et Bourbon.
78 Terpsichore et Carondelet.
79 Magonie et Libert6.
80 Magonie et Carondelet.
81 Magonie et Libert6.
82 Magonie et Carondelet.
83 Magonie et Libert6.
84 Magonie et Carondelet.
85 Magonie et Libert6.
86 Magonie et Carondelet.
87 Magonie et Libert6.
88 Magonie et Carondelet.
89 Magonie et Libert6.
90 Magonie et Carondelet.

274 Dumaine et Avenue Hagan.
275 Esplanade et Bourbon.
281 Tour et Royale.
282 Rourbon et N. Remparts.
283 Champs-Elysees, pr6s Station de Police du 5me precinct.

- 284 Tour et N. Villere.
302 Annette et Marais.
314 Lapeyrouse et Claiborne.
315 N. Claiborne et St-Anne.
316 N. Claiborne et Champs-Elysees.
317 Francais et Grant.
318 Francais et N. Broad; Stern's Factory.
321 Columbus et St-Charles.
322 Columbus et N. Remy.
323 Lapeyrouse et Grande Route St Louis; Station de Police.
324 Lapeyrouse et N. Galvez.
325 Chemin du Bayou et N. Dorge.
329 Entr6e au Fair Grounds; Rue Saurage.
341 Marigny et N. Peters.
342 Mandeville et Marais.
343 Avenue Lafayette et Chartres.
344 Avenue Lafayette et Chartres; Station des Chars.
345 Avenue St-Rich et Villere.
346 Pompe No 8.
351 Mandeville et Marais.
352 Espagne et N. Remparts.
354 Bourgogne et Marigny.
356 Press6e.
357 Marais et N. Peters; N. E. Fairground.
361 Clouet et Royale.
362 Lousias et Chartres.
364 Dauphine et Mont6g6.
365 Dauphine et Port; Pompe No 24.
371 St-Ferdinand et St-Claude.
372 Marais et Lousias.
373 St. Claude et Orange.
381 Limire et Bourgogne.
382 Lousias et Bourgogne.
383 Dauphine et Ind6pendance.
384 Dauphine et Mazout.
385 Chartres et Mazout.
386 Poydras et N. Remparts; Station de Chars.
413 Avenue Jeanne et Dauphine.
414 Elizabeth et Dauphine.
415 Flood et N. Remparts.
416 Flood et N. Peters.
421 Delery et N. Peters; Casernes des Etats-Unis.
423 H6pital et Dauphine.
424 Avenue Louisiana et Tchoupitoulas.
427 Marais et Magonia et Magasins.
428 Avenue Louisiana et Esplanade.
429 Avenue Louisiana et S. Remparts.
432 Baronne et Constant; Pompe No 1.
433 Amelia et Avenue N. Charles.
434 Camp et Focher.
435 Peniston et Calippe.
437 Arline et N. Remparts.
438 Lafayette et Magasins.
439 Association et Amelia.
441 Water et Peniston.
442 Constantiopolle et Tchoupitoulas.
443 Annonciation et Avenue Napoleon.
471 Berlin et Magasins; 7me precinct; Station de Police.
472 Marengo et Prystan6e.
473 Mitan et Saratoga.
474 Erat et Avenue Napoleon.
475 Pitt et Avenue Napoleon; Pompe No 11.
491 Can6e et Jena.
492 Can6e et Tchoupitoulas.
493 Magonie et Val6c6.
501 Can6e et Val6c6.
502 Val6c6 et Saratoga.
503 Saratoga et Prystan6e.
517 Laur6 et Lino.
518 Union et Tchoupitoulas.
519 Union et Magasins.
520 St-Charles et Delass6.
521 Avenue Peters et N. Remparts.
522 Avenue Peters et Prystan6e.
523 Union et Delass6.
524 Union et Laur6.
525 Union et Magasins et Lino.
526 Union et Avenue Nashville.
527 Magonia et Joseph.
528 Arline et Peniston.
529 Union et Peniston.
530 Union et Peniston.
531 Union et Peniston.
532 Union et Peniston.
533 Union et Peniston.
534 Union et Peniston.
535 Union et Peniston.
536 Union et Peniston.
537 Union et Peniston.
538 Union et Peniston.
539 Union et Peniston.
540 Union et Peniston.

VENTES A L'ENCOM.
Spear, Escoffier & Spear.

Propri6t6 de Valeur dans le Deuxi6me District.

No 819 rue Bourgogne, entre Dumaine et Ste-Anne.

Succession de Felicit6 Rosella Sillace.
C6ur Civile de District pour le parois de Orleans-Division D--No 74.444.

No 2539 rue Dumaine---Jolie r6sidence.

Succession de David Villere.
C6ur Civile de District pour le parois de Orleans-Division D--No 76.200.

Spear, Escoffier & Spear.

Denis, Danziger & Tessier.

Succession de Alexander J. Dwyer.
C6ur Civile de District pour le parois de Orleans-Division D--No 76.200.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

No 726 RUE ST-PIERRE.
No 723 RUE ST-LOUIS.
NOS 512 ET 516 RUE DAUPHINE.

Spear, Escoffier & Spear.

Succession de Felicit6 Rosella Sillace.
C6ur Civile de District pour le parois de Orleans-Division D--No 74.444.

Spear, Escoffier & Spear.

Succession de Alexander J. Dwyer.
C6ur Civile de District pour le parois de Orleans-Division D--No 76.200.

H. W. Fitzpatrick.

Pour effectuer un partage parmi des h6ritiers tous d'6ge.
Cottage simple, No 2111 rue Meimonic, entre les rues Magnolia et Clara.

H. W. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Louis Levis et al.
Nos 1475--C6ur Civile de District pour le parois de Orleans-Division D--

ANNONCES JUDICIAIRES.

Mme M. A. Dehaussay vs Louis P. Dehaussay Jr. et son mari.
C6UR CIVILE DE DISTRICT--DIVISION D.
Succession de Louis Levis et al.

CHARTER
Central Bank, Savings & Trust Company.

STATS-UNIS D'AMERIQUE.
Parois de Orleans.
Ville de la Nouvelle-Orleans.

QU'IL SOIT OUVERT que le Central Bank, Savings & Trust Company, par ses statuts, a 6t6 autoris6e par la Commission de Commerce et de Commerce de la Nouvelle-Orleans, sous le No 74.444, de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE I.
Le nom et titre de cette corporation sera le Central Bank, Savings & Trust Company.

ARTICLE II.
Cette corporation sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE III.
Le fonds de capital de cette corporation sera de \$1,000,000.00, divis6 en cent mille (100,000) actions de \$10.00 chacune.

ARTICLE IV.
Les statuts de cette corporation seront ceux qui sont 6t6 adopt6s par la Commission de Commerce et de Commerce de la Nouvelle-Orleans.

ARTICLE V.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE VI.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE VII.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE VIII.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE IX.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE X.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE XI.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE XII.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE XIII.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE XIV.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

CHARTER
Central Bank, Savings & Trust Company.

STATS-UNIS D'AMERIQUE.
Parois de Orleans.
Ville de la Nouvelle-Orleans.

QU'IL SOIT OUVERT que le Central Bank, Savings & Trust Company, par ses statuts, a 6t6 autoris6e par la Commission de Commerce et de Commerce de la Nouvelle-Orleans, sous le No 74.444, de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE I.
Le nom et titre de cette corporation sera le Central Bank, Savings & Trust Company.

ARTICLE II.
Cette corporation sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE III.
Le fonds de capital de cette corporation sera de \$1,000,000.00, divis6 en cent mille (100,000) actions de \$10.00 chacune.

ARTICLE IV.
Les statuts de cette corporation seront ceux qui sont 6t6 adopt6s par la Commission de Commerce et de Commerce de la Nouvelle-Orleans.

ARTICLE V.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE VI.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE VII.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE VIII.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE IX.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE X.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE XI.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE XII.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE XIII.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE XIV.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

CHARTER
Central Bank, Savings & Trust Company.

STATS-UNIS D'AMERIQUE.
Parois de Orleans.
Ville de la Nouvelle-Orleans.

QU'IL SOIT OUVERT que le Central Bank, Savings & Trust Company, par ses statuts, a 6t6 autoris6e par la Commission de Commerce et de Commerce de la Nouvelle-Orleans, sous le No 74.444, de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE I.
Le nom et titre de cette corporation sera le Central Bank, Savings & Trust Company.

ARTICLE II.
Cette corporation sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE III.
Le fonds de capital de cette corporation sera de \$1,000,000.00, divis6 en cent mille (100,000) actions de \$10.00 chacune.

ARTICLE IV.
Les statuts de cette corporation seront ceux qui sont 6t6 adopt6s par la Commission de Commerce et de Commerce de la Nouvelle-Orleans.

ARTICLE V.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE VI.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE VII.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE VIII.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE IX.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE X.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE XI.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE XII.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE XIII.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

ARTICLE XIV.
Le Central Bank, Savings & Trust Company, sera autoris6e 6tre une banque de d6p6t et de commerce et de faire des affaires de banque et de commerce.

Hotel Agnew
Tout un littoral sur la Plage.
Atlantic City.

Entrez sans restriction, rendez-vous. Balais d'hygiene, etc. etc. etc. Prix de 50c 1/2 par jour. 812 1/2 et 813 1/2 par semaine.